



Cabinet du Maire
VILLE DE LAVAL

Le 31 octobre 2014

Monsieur Denis Lemelin
Président national
Syndicat des travailleurs
et des travailleuses des postes
377, rue Bank
Ottawa (Ontario) K2P 1Y3

Monsieur le Président,

Cette lettre constitue une réponse à la vôtre du 15 septembre dernier.

Vous constaterez que nous avons pris en considération votre requête en lisant la copie ci-jointe de la résolution certifiée conforme en date du 6 octobre 2014. Cette résolution, adoptée en Conseil à l'unanimité dénonce l'abandon du service postal dans certaines parties du territoire de la Ville de Laval.

En clair, à Laval, la décision de Postes Canada implique que plus de 66 000 adresses ne seront plus desservies et qu'on devra implanter environ 1 670 boîtes postales.

En conséquence, le Conseil municipal de Laval dénonce la décision unilatérale de Postes Canada et lui demande de surseoir à sa décision. Je me permets d'ajouter que nous sommes sensibles au fait que cette décision implique également des pertes d'emploi partout au Canada dont ici à Laval.

En espérant avoir répondu à vos attentes dans la mesure de nos moyens, je vous prie d'accepter, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Le maire,

Marc Demers

LV-2014-1256

p.j. (1)

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 6 OCTOBRE 2014 À 19:02 HEURES**

2014/340

SERVICE POSTAL - DÉCISION – POSTES CANADA

ATTENDU que Postes Canada est une société publique dont la mission est d'offrir et de maintenir un service postal de qualité auprès de tous les Canadiens et Canadiennes, où qu'ils soient sur le territoire;

ATTENDU que cette décision unilatérale de Postes Canada implique l'implantation d'environ 1 670 boîtes postales communautaires sur le territoire de la Ville de Laval et touche environ 66 800 adresses;

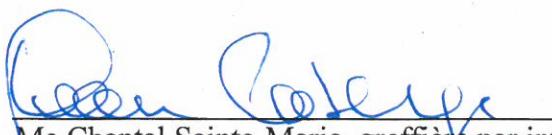
ATTENDU que cette implantation qui s'envisage sans aucune consultation publique préalable est parfaitement à contre-courant de ce qui se fait habituellement pour un service public;

ATTENDU que cette diminution importante des services de Postes Canada, par l'imposition de boîtes postales communautaires, a un impact direct sur des aînés, femmes et hommes qui utilisent ces services et, particulièrement, sur les personnes à mobilité réduite;

ATTENDU que cette décision unilatérale, qui touche plusieurs vieux secteurs où la densification est plus grande et les emprises publiques plus étroites, impose à la Ville de Laval un exercice de planification urbaine imprévu et complexe, impliquant quatre (4)

.../2

COPIE CONFORME



Me Chantal Sainte-Marie, greffière par intérim
Me Yvan Laberge, greffier adjoint

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 6 OCTOBRE 2014 À 19:02 HEURES**

2014/340

/2

services municipaux, et ce, en surcharge des tâches actuelles et des services habituellement offerts à la population, ce qui occasionne nécessairement des coûts pour la Ville;

ATTENDU que cette implantation, telle qu'elle est envisagée, a l'odieux d'impliquer une demande de preuves de mobilité réduite ou d'incapacité, ce qui exige des démarches et des efforts de la part des citoyens et citoyennes âgés ou démunis;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

PROPOSÉ PAR: Gilbert Dumas
APPUYÉ PAR: Raynald Adams

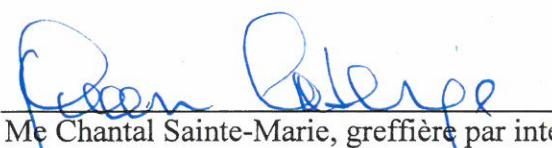
et résolu à l'unanimité:

que la Ville de Laval dénonce la décision unilatérale de Postes Canada;

que la Ville de Laval demande à Postes Canada de surseoir à sa décision;

.../3

COPIE CONFORME


Me Chantal Sainte-Marie, greffière par intérim
Me Yvan Laberge, greffier adjoint

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE LUNDI 6 OCTOBRE 2014 À 19:02 HEURES**

2014/340

/3

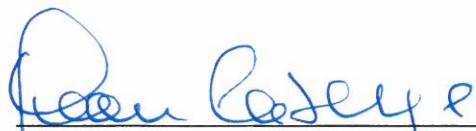
que la Ville de Laval invite Postes Canada et la ministre fédérale responsable à revoir cette décision de façon à conserver ce service qui respecte la mission de Postes Canada auprès de la population;

que la Ville de Laval transmette une copie de cette résolution à tous les députés représentant les citoyens et citoyennes de la Ville de Laval à la Chambre des communes, au président-directeur général de Postes Canada ainsi qu'à Madame Lisa Raitt, ministre des Transports et ministre responsable de la Société canadienne des postes.

ADOPTÉ

(Réf: 9-2)

COPIE CONFORME


Me Chantal Sainte-Marie, greffière par intérim
Me Yvan Laberge, greffier adjoint